

Conseil d'Administration Séance du 21 décembre 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, salle Chaudanne-Tillet,1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
Marie Claire BARBIER		Х	
2. Brigitte BARLET	×		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT		Х	Colette PIGNIER
Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		Х	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD		Х	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	×		
18. Agron KALLABA	×		
19. Myriam MONANGE		Х	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	×		
22. Colette PIGNIER	×		
23. Edouard SIMONIAN		X	-
24. Jean-Marc VIAL	×		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD Directrice du CIAS Grand Lac
Muriel BORRELY-DUBINI Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15.12.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 21 décembre 2023 a été transmis le 15 décembre 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 21 décembre 2023

Le Président, Renaud BERETT*y*

Secrétaire de Séans Pascale GLOUANNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lacous d'un précententieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenable (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenable



DÉLIBÉRATION

N°:113

Année : 2023

Exécutoire le : 2 2 DEC. 2023

Publiée le : 2 2 DEC. 2023

Visée le :

2 2 CEC. 2023

FINANCES

Budget principal: modification de la provision pour la mise en œuvre des Comptes Epargne Temps (CET)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

La collectivité est tenue de provisionner les charges initiées par la mise en œuvre des Comptes Epargne Temps (CET). Les sommes provisionnées doivent permettre de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur CET par l'ensemble du personnel et notamment les coûts supportés par le service lors de la consommation des droits ouverts aux personnels concernés (indemnisation, congés, remplacement, prise en compte par le régime de retraite additionnel de la fonction publique...)

Pour 2023, le montant des charges à provisionner est chiffré à 5 400 euros. Ce montant est évalué sur la base du produit du traitement mensuel de base rapporté à la journée par le nombre de jours de CET épargnés par les agents.

Monsieur le Président propose de constituer une provision pour ce montant. Actuellement, le montant inscrit dans la balance du budget PRINCIPAL au titre de la provision pour CET est de 800.00 €. Le montant de la dotation 2023 sera ainsi de + 4 600.00 euros.

La dotation de la provision est une écriture réelle semi-budgétaire. Les crédits sont ouverts au chapitre 68.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE le présent rapport,

AUTORISE Monsieur le Président à constater les opérations comptables pour la constitution de la provision.

Conseillers en exercice : 25

Présents : 16

Présents et représentés : 38

Votants : 18

Pour: 18

Contre : 0

Abstentions : Blancs: O

Aix-les-Bains, le 21 décembre 2023

ident. Rena BERETTI

La secrétaire de séance. Pascale GLOUANNEC

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20231221-DELIB113-DE Date de réception préfecture : 22/12/2023

Acte à classer

DELIB113

-1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2023-12-22T09-56-57.02 (MI249941218)

Identifiant unique de l'acte :

073-267303428-20231221-DELIB113-DE ($\underline{\text{Voir l'accus\'e de r\'eception associ\'e}}$)

Objet de l'acte :

Budget principal: Modification de la provision pour

la mise en oeuvre des Comptes Epargne Temps (CE

Date de décision : 21/12/2023

Certifié Conforme

STELÉ.

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

PAGE DE GARDE 1.PDF

Multicanal: Non

Pièces jointes :

<u>113</u>

Type PJ: 99_DE - Délibération

DELIB FIN Budget prin...



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Accusé de réception

Date **22/12/23** à **09:54** Date **22/12/23** à **09:56**

Date 22/12/23 à 10:41

Par **BORRELY DUBINI Muriel**Par **BORRELY DUBINI Muriel**